

SECTION 1: IDENTIFICATION

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: DURAFLEX DFS/DFC

AUTRES MOYENS D'IDENTIFICATION: Aucun

USAGE RECOMMANDÉ: Additif ciment sol RESTRICTIONS D'UTILISATION: Aucun connu IDENTIFICATEUR DYU FOURNISSEUR: Di-Corp

8750-53 Ave

Edmonton, AB T6E 5G2

780-440-4923

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: 780-468-4064 (24hr)

NUMÉRO D'URGENCE DE TRANSPORT : 1-888-CANUTEC (226-8832), 613-996-6666 ou *666 sur un téléphone cellulaire

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Corrosion cutanée - Catégorie 1

Lésions oculaires graves - Catégorie 1

Cancérogénicité (inhalation) - Catégorie 1A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) (irritation des voies

respiratoires) - Catégorie 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 1

SYMBOLE DE DANGER:

CLASSIFICATION:







MENTION D'AVERTISSEMENT: DANGER

MENTION DE DANGER: Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque de graves brûlures de la peau et des graves lésions des yeux.

Peut provoquer le cancer s'il est inhalé.

Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Provoque des lésions aux poumons à la suite d'une inhalation prolongée ou répétée.

CONSEIL DE PRUDENCE: LA PRÉVENTION

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les poussières.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Se laver mains, visage et peau exposée soigneusement après manipulation.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

RÉPONSE

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tout les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

© Di-Corp 2018 Page 1 of 7



EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

STOCKAGE

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé.

DISPOSITION

Éliminer le contenu / conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et / ou internationales.

Brossez rapidement et doucement l'excès de produit chimique. Rincer

graves brûlures de la peau selon la concentration du produit et sa durée. Peut provoquer une irritation oculaire grave et des lésions oculaires si les premiers soins

AUTRES DANGERS: Aucun connu

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| NOM CHIMIQUE | NUMÉRO DE CAS | CONCENTRATION |
|-------------------------------|---------------|---------------|
| Oxyde de métal mixte | ** | ** |
| Sel métallique amorphe | ** | ** |
| Sel double d'un acide minéral | ** | ** |
| Sel de sodium inorganique | ** | ** |
| Sel métallique cristallin | ** | ** |
| Oxyde de métal inorganique | ** | ** |
| Alcali inorganique | ** | ** |
| Cristobalite | 14464-46-1 | 5-10 |
| Silice cristalline, quartz | 14808-60-7 | 0.1-1.0 |

^{**} Numéro de registre d'exemption de renseignements commerciaux confidentiels 3424496 Accordé le 14 avril 2023.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU:

abondamment à l'eau courante tout en enlevant les vêtements contaminés. Continuez à rincer pendant 30 minutes. Obtenir des soins médicaux. CONTACT AVEC LES YEUX: Épongez ou brossez rapidement et doucement le produit chimique du visage. Rincer immédiatement l'œil ou les yeux contaminés à l'eau tiède courante pendant au moins 30 minutes, tout en maintenant la ou les paupières ouvertes. Si une lentille de contact est présente, NE PAS retarder l'irrigation ou tenter de retirer la lentille jusqu'à ce que le rinçage soit terminé. Une solution saline neutre peut être utilisée dès qu'elle est disponible. N'INTERROMPEZ PAS LE RINÇAGE. Si nécessaire, continuez à rincer pendant le transport vers un établissement de soins d'urgence. Veillez à ne pas rincer l'eau contaminée dans l'œil non affecté ou sur le visage. Transporter rapidement la victime vers un centre de soins d'urgence. INGESTION: Ne pas faire vomir. Obtenez des soins médicaux immédiats. Si des soins médicaux immédiats ne sont pas disponibles ; rincer abondamment la bouche avec de l'eau puis donner un verre d'eau. En cas de vomissement spontané, garder la tête sous les hanches pour éviter l'aspiration du vomi dans les poumons. Ne jamais rien faire avaler si le patient est inconscient, perd rapidement connaissance ou convulse. INHALATION: Déplacez-vous dans une zone exempte de poussière. Obtenez des soins médicaux immédiats. Si la victime ne respire pas, si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, fournir une respiration artificielle ou de l'oxygène par du personnel qualifié. SYMPTÔMES ET EFFETS LES PLUS IMPORTANTS / QU'ILS AIGU: SOIENT AIGUS OU RETARDÉS: L'inhalation devrait provoquer une irritation du nez et de la gorge. Peut causer de

© Di-Corp 2018 Page 2 of 7



ne sont pas disponibles rapidement. L'ingestion peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

CHRONIQUE:

Une exposition prolongée par inhalation peut entraîner une irritation des voies respiratoires supérieures et une ulcération des voies nasales. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une dermatite. L'inhalation répétée de silice cristalline

respirable et/ou de cristobalite peut provoquer la silicose et/ou le cancer.

MENTION DE LA NÉCESSITE D'UNE PRISE EN CHARGE MÉDICALE IMMÉDIATE OU D'UN TRAITEMENT SPÉCIAL: Des premiers soins ou des soins médicaux immédiats sont nécessaires pour réduire les risques de blessures permanentes dues au contact avec les yeux ou la peau. En cas d'ingestion, contactez immédiatement les services d'urgence ou le centre antipoison. Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS: Utiliser un support approprié pour l'emballage et les matériaux environnants.

AGENTS EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS: Aucun connu.

DANGERS SPÉCIFIQUES: Aucun.

PRODUITS LA COMBUSTION DE DANGEREUX: Indisponible

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX ET PRÉCAUTIONS SPÉCIALES:

Des vêtements de protection contre les produits chimiques (par exemple, une combinaison anti-éclaboussures) et un appareil respiratoire autonome à pression positive (approuvé par le NIOSH ou équivalent) peuvent être nécessaires.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE

Utiliser un équipement de sécurité approprié. Évacuer le personnel inutile. Éviter le contact avec le produit déversé.

MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE

Recueillir les matériaux secs en pelletant. Recueillir le matériel non contaminé pour le reconditionnement. Recueillir le matériel contaminé dans un conteneur approuvé pour l'élimination. Rincer abondamment la zone de déversement avec de l'eau. Ne pas jeter à l'égout. Ce produit contient des composants alcalins et sera nocif pour la vie aquatique. Aviser les organismes de réglementation et d'urgence appropriés.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ DE MANUTENTION

Évitez de créer de la poussière. Garder les contenants fermés ; utiliser une ventilation adéquate. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter l'ingestion. Ne pas inhaler la poussière. Laver soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Garder les contenants fermés.

CONDITIONS DE SÉCURITÉ DE STOCKAGE, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITIÉS

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des acides, des métaux réactifs et des sels d'ammonium. Ce produit peut absorber l'eau de l'air. En cas d'humidité élevée ou de stockage pendant de longues périodes, utilisez des sacs en plastique pour enfermer les conteneurs de produits afin d'éviter l'agglomération. Les stocks emballés doivent être utilisés selon le principe du premier entré, premier sorti (FIFO). Les conteneurs vides contiennent des matières dangereuses résiduelles et doivent être manipulés et stockés comme s'ils étaient pleins.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

NOM CHIMIQUE LIMITS D'EXPOSITION: (ACGIH VLS)

Oxyde de métal mixte 3mg/m³/8hr (fraction respirable)

Sel métallique amorpheNon-établiSel double d'un acide minéralNon-établiSel de sodium inorganiqueNon-établiSel métallique cristallinNon-établi

© Di-Corp 2018 Page 3 of 7



Oxyde de métal inorganique2 mg / m³/8hrAlcali inorganique2 mg/m³ (plafond)Cristobalite0.025 mg/m³/8hrSilice cristalline, quartz0.025 mg/m³/8hr

CONTRÔLES D'INGÉNIERIE APPROPRIÉS: À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Si les opérations de l'utilisateur

génèrent de la poussière, utiliser une enceinte de traitement, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition

des travailleurs sous les limites.

MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES: Utiliser un respirateur à filtre à particules bien ajusté et conforme à une norme

approuvée si les concentrations dans l'air dépassent la VLE ou si une évaluation des

risques indique que cela est nécessaire.

PROTECTION DE LA PEAU: Gantelets en caoutchouc recommandés.

PROTECTION DES YEUX ET DU VISAGE: Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques. Ne portez pas de

lentilles de contact.

AUTRES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION: Des vêtements de protection requis pour empêcher le contact. Assurez-vous que la

station de lavage des yeux et la douche d'urgence sont disponibles.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE: Poudre grise

ODEUR: Légère odeur de poussière

SEUIL OLFACTIF: Indisponible

>11 (1% dans l'eau) pH: POINT DE FUSION ET POINT DE CONGÉLATION: N'est pas applicable POINT INITIAL D'ÉBULITION ET DOMAINE D'ÉBULITION: N'est pas applicable POINT D'ÉCLAIR: N'est pas applicable TAUX D'ÉVAPORATION: N'est pas applicable INFLAMMABILITÉ (SOLIDE ET GAZ): N'est pas applicable LIMITES D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSIBILITÉ: N'est pas applicable TENSION DE VAPEUR: N'est pas applicable DENSITÉ DE VAPEUR: N'est pas applicable

DENSITÉ RELATIVE: Indisponible

SOLUBILITÉ: Partiellement soluble dans l'eau

COEFFICIENT DE PARTAGE N-OCTANOL/EAU: Indisponible

TEMPERÉTURE D'AUTO-INFLAMMATION: N'est pas applicable TEMPERÉTURE DE DECOMPOSION: N'est pas applicable

VISCOSITÉ: Indisponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ: Les solutions aqueuses peuvent réagir avec les métaux pour dégager de l'hydrogène

gazeux qui peut former un mélange explosif avec l'air.

STABILITÉ CHIMIQUE: Ce produit est hygroscopique.

RISQUE DE RÉACTIONS DANGEREUSES: Ne polymérisera pas.

CONDITIONS À ÉVITER: Indisponible.

MATÉRIAUX INCOMPATIBLES: Acides. De l'hydrogène gazeux inflammable peut être produit lors d'un contact

prolongé avec des métaux tels que l'aluminium, l'étain, le plomb ou le zinc. Peut

© Di-Corp 2018 Page 4 of 7



TERATOGENICITY:

MUTAGÉNICITÉ:

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DURAFLEX DFS/DFC

réagir avec les solutions de sel d'ammonium entraînant un dégagement d'ammoniac gazeux.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:

Peut réagir avec les métaux en générant de l'hydrogène gazeux explosif.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ PRODUIT: Aucun produit ou composant information disponible.

| NOM CHIMIQUE | DL50 ORALE | DL50 DERMIQUE | CL50 INHALATION |
|-------------------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------------------|
| Oxyde de métal mixte | >10 000 mg/kg (rat) | >2000 mg/kg (lapin) | Indisponible |
| Sel métallique amorphe | Indisponible | Indisponible | Indisponible |
| Sel double d'un acide minéral | 500 mg/kg (rat) | >2000 mg/kg (lapin) | Non déterminé |
| Sel de sodium inorganique | 1152-1349 mg/kg (rat) | >5000 mg/kg (rat) | >2.06 g/m ³ /4hr (rat) |
| Sel métallique cristallin | 500-1000 mg/kg (rat) | < 5000 mg/kg (lapin) | >160 mg/m3/4h (rat) |
| Oxyde de métal inorganique | Indisponible | Indisponible | Indisponible |
| Alcali inorganique | Non déterminé | Non déterminé | Non déterminé |
| Cristobalite | Indisponible | Indisponible | Indisponible |
| Silice cristalline, quartz | 500 mg/kg (rat) | Indisponible | Indisponible |

CONTACT AVEC LE PEAU: Corrosif! Peut causer des brûlures graves et la destruction des tissus.

CONTACT AVEC LES YEUX: Corrosif! Peut causer de graves dommages, notamment des brûlures et la cécité. La gravité des effets dépend de la concentration et de la rapidité avec laquelle les yeux

sont lavés après l'exposition.

INGESTION: Corrosif! Peut provoquer de graves brûlures et une perforation complète des tissus

des muqueuses de la bouche, de la gorge et de l'estomac.

INHALATION:

L'exposition à de la poudre, des vapeurs, des brouillards ou des liquides peut provoquer des brûlures des voies respiratoires. Respirer de la poussière de silice

peut ne pas causer de blessure ou de maladie notable, même si des lésions pulmonaires permanentes peuvent survenir. L'inhalation à long terme de silice cristalline peut provoquer une silicose; une maladie pulmonaire progressive,

invalidante et parfois mortelle. Les symptômes comprennent la toux,

l'essoufflement, une respiration sifflante, une maladie pulmonaire non spécifique et une fonction pulmonaire réduite. Il a été observé que l'exposition chronique par inhalation à la silice cristalline provoque des effets sur les ganglions lymphatiques,

des effets sur les reins et des maladies auto-immunes.

CARCINOGÉNICITÉ: Ce produit contient de la silice cristalline, du quartz et de la cristobalite qui,

lorsqu'ils sont inhalés sous forme de quartz provenant de sources professionnelles, sont cancérigènes pour l'homme : le CIRC a conclu que ce produit chimique est cancérigène pour l'homme (Groupe 1); L'ACGIH a désigné ce produit chimique comme étant suspecté d'être cancérogène pour l'homme (A2) ; Le NTP a classé ce

produit chimique comme cancérogène connu pour l'homme.

Pas d'information disponible.

Pas d'information disponible.

Il a été démontré que la silice cristalline provoque des effets mutagènes dans les

cellules humaines in vitro.

TOXICITÉ CHRONIQUE: Respirer de la poussière de silice peut ne pas causer de blessure ou de maladie

notable, même si des lésions pulmonaires permanentes peuvent survenir. L'inhalation à long terme de silice cristalline peut provoquer une silicose; une

© Di-Corp 2018 Page 5 of 7



maladie pulmonaire progressive, invalidante et parfois mortelle. Les symptômes comprennent la toux, l'essoufflement, une respiration sifflante, une maladie pulmonaire non spécifique et une fonction pulmonaire réduite. Il a été observé que l'exposition chronique par inhalation à la silice cristalline provoque des effets sur les ganglions lymphatiques, des effets sur les reins et des maladies auto-immunes.

EFFETS DES ORGANES CIBLES: Irritation du système respiratoire.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

ECOTOXICITÉ: Indisponible.

PERSISTANCE ET DEGRADATION: Non applicable aux matériaux inorganiques.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATIVE: Ne devrait pas se bioaccumuler.

MOBILITÉ DANS LE SOL: N'est pas applicable.

AITRES EFFETS NOCIFS: L'alcalinité de ce matériau aura un effet local sur les écosystèmes sensibles aux

changements de pH.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Il est de la responsabilité de l'utilisateur final de déterminer si le matériau répond aux critères de déchets dangereux au moment de l'élimination. Les contenants vides, qui n'ont pas été nettoyés et purgés, contiennent des matières résiduelles dangereuses et doivent être recyclés ou éliminés conformément à la réglementation locale.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD Non réglementé DOT Non réglementé IATA Non réglementé **IMDG** Non réglementé NUMERO ONU: N'est pas applicable **DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT:** N'est pas applicable CLASS DE DANGER: N'est pas applicable GROUPE D'EMBALLAGE: N'est pas applicable TERMS DE CODE MARITIME INTERNATIONAL: Pas un polluant marin TRANSPORT EN VRAC: Non réglementé

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

LIS/LES: Tous les ingrédients sont listés sur la DSL.

CLASS DE SIMDUT 1988: Non déterminé

TSCA: Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inscription.

Aucun

SECTION 16: LES AUTRES INFORMATIONS

PRÉCAUTIONS SPÉCIALES:

DATE DE PRÉPARATION: 18 avril 2023

DATE DE LA VERSION ANTÉRIEURE : 5 octobre 2021

AVIS: Les informations contenues dans ce document sont données de bonne foi, mais

aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite.

© Di-Corp 2018 Page 6 of 7



© Di-Corp 2018 Page 7 of 7